



No de résolution
ou annotation

ARÉNA
RIVIÈRE-DU-NORD

VILLE DE
Prévost

Ville de
SAINT-JÉRÔME

Sainte-Sophie

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 11 novembre 2025 à l'aréna Rivière-du-Nord.

PRÉSENCES :

Monsieur Guy Lamothe, maire de la Municipalité de Sainte-Sophie
Monsieur Rémi Barbeau, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Paul Germain, maire de la ville de Prévost

Est également présent :

Monsieur Serge-Alexandre Tessier, directeur général de la Régie

2025-11-11/1499

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 11 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur Rémi Barbeau

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance est ouverte à 9H04

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-11-11/1500

ITEM 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-11-11/1501

ITEM 3

NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

ATTENDU QU'il y a eu des élections municipales dans tout le Québec.

ATTENDU QUE les maires ou un élu des trois villes de la RÉGIE sont nommés administrateurs de la RÉGIE.

ATTENDU QUE M Guy Lamothe a gagné par acclamation la municipalité de Sainte-Sophie.

ATTENDU QUE M Paul Germain a gagné l'élection dans la ville de Prévost

ATTENDU QUE M Rémi Barbeau a gagné l'élection dans la ville de Saint-Jérôme.

ATTENDU QUE M Rémi Barbeau désire nommer M Éric Monette, élu, comme représentant de la ville de Saint-Jérôme.



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE monsieur Marc Bourcier ne sera plus administrateur de la Régie.

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Nommé M Éric Monette Administrateur de la Régie et d'enlevé M Marc Bourcier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-11-11/1502

ITEM 4

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement no 001 décrétant les règles de régie interne de l'administration de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord stipule que le ou la président(e) est un(e) délégué(e) élu(e) par les membres du conseil et que la durée de son mandat est d'un an renouvelable.

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un président pour une période d'un (1) an;

IL EST PROPOSÉ PAR : Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le conseil de la Régie nomme monsieur Guy Lamothe à titre de président de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-11-11/1503

ITEM 5

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT

ATTENDU l'article 8 du règlement no 001 décrétant les règles de régie interne de l'administration de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord stipule que les vice-présidents sont des délégués élus par les membres du conseil et que la durée de leur mandat est d'un an renouvelable.

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer des vice-présidents pour une période d'un (1) an.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rémi Barbeau

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le conseil de la Régie nomme monsieur Paul Germain à titre de vice-président de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord.

2025-11-11/1504

ITEM 6

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 SEPTEMBRE 2025**

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2025 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2025-11-11/1505

ITEM 7

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DE SEPTEMBRE 2025

ATTENDU QUE le directeur général secrétaire-trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2025;

Il est proposé par : Guy Lamothe

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2025;

Folio 01932326 :

- Prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de **112 773.54 \$**;
- Chèques portant les numéros 002021 à 002024 inclusivement représentant un montant de **261 774.29 \$**;
- Prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de **98 505.22 \$**;

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lesquelles ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE le directeur général secrétaire-trésorier certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-11-11/1506

ITEM 8

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DE OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE le directeur général secrétaire-trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2025;

Il est proposé par : Rémi Barbeau

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2025;

Folio 01932326 :

- Prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de **79 146.74 \$**;
- Prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de **75 418.69 \$**;



No de résolution
ou annotation

- Prélèvements automatiques pour le remboursement de la dette à long terme représentant un montant de **186 091.23\$**

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lesquelles ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE le directeur général secrétaire-trésorier certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'arène régionale de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-11-11/1507

ITEM 9

ADOPTION DU BUDGET 2026

Régie intermunicipale arène RDN	
BUDGET 2026	Budget 2026
Revenus	
Q/P fonctionnement Prévost	214 203 \$
Q/P fonctionnement St-Jérôme	1 147 500 \$
Q/P fonctionnement Ste-Sophie	307 030 \$
Q/P investissement Prévost	189 017 \$
Q/P investissement St-Jérôme	1 037 419 \$
Q/P investissement Ste-Sophie	208 371 \$
Total Quote-Part	3 103 540 \$
Location de glace et salle	549 717 \$
Revenus de concession	64 900 \$
<u>Autres</u>	<u>165 000 \$</u>
Total revenus externe	779 617 \$
Total des Revenus	3 883 158 \$
Dépenses de fonctionnement	
Salaires & Bénéfice	1 024 881 \$
Honoraires professionnel	16 500 \$
Amortissement	707 426 \$
Assurances	146 021 \$
Fournitures	21 300 \$
Taxes Infra. Muni. Scolaire	282 033 \$
Réparations & entretien	275 000 \$
Électricité, Gaz	382 067 \$
Location de glace FHM à St-Jérôme	200 000 \$
Entretien du bâtiment	85 000 \$
<u>Autres</u>	<u>15 550 \$</u>
Total des dépenses	3 155 777 \$
Bénéfice brute	727 381 \$
Intérêt et prêt Banque Nationale	1 298 429 \$
Frais d'escompte	36 378 \$
capitalisation	100 000 \$
Amortissement	(707 426) \$
Bénéfice (perte)	- \$
Total Ville de Prévost	403 220 \$
Total ville de Saint-Jérôme	2 184 919 \$
Total municipalité de Ste-Sophie	515 401 \$
Total	3 103 540 \$

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe



No de résolution
ou annotation

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la Régie adopte, pour l'exercice financier 2026, un budget équilibré comportant des recettes et des dépenses de 3 883 158 \$, réparti comme dans le tableau plus haut et qui sera transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-11-11/1508

ITEM 10

NOMINATION DES SIGNATAIRES AU COMPTE BANCAIRE

CONSIDÉRANT que deux (2) signatures sont exigées pour les émissions de chèques au compte de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Régie est composé de quatre (4) administrateurs;

CONSIDÉRANT qu'il est jugé souhaitable et de l'intérêt de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord de nommer tous les administrateurs comme signataires au compte en prévision des vacances ou toute autre situation extraordinaire;

Il est proposé par Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU :

D'autoriser les personnes suivantes à agir comme signataires au compte de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord :

- **Monsieur Serge-Alexandre Tessier, Administrateur autorité publique – Directeur général secrétaire trésorier**
- **Monsieur Guy Lamothe, Administrateur autorité publique**
- **Monsieur, Éric Monette, Administrateur autorité publique**
- **Monsieur Paul Germain, Administrateur autorité publique**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-11-12/1509

ITEM 10

CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL RÉGULIER

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord a procédé à un affichage à l'interne pour un poste régulier d'opérateur d'aréna;

ATTENDU QUE la signature d'une convention collective de travail conclut entre la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 308 jusqu'au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE ladite convention prévoit l'affichage à l'interne pour une période de sept (7) jours ouvrables pour tout poste vacant;

ATTENDU QUE le 2 octobre 2025, l'employé Keven Bertrand a remis sa démission.

ATTENDU QUE par ancienneté, le poste revient au temps partiel avec le plus ancien désirant obtenir le poste, soit : Martin Perras

Il est proposé par Rémi Barbeau



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

EST RÉSOLU :

QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord confirme l'embauche de monsieur Martin Perras à titre d'opérateur régulier de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord en date du 11 novembre 2025 ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-11-11/1510

ITEM 12

CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE la signature d'une convention collective de travail conclut entre la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 308 jusqu'au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE ladite convention prévoit l'affichage à l'interne pour une période de sept (7) jours ouvrables pour tout poste vacant sans trouver preneur ;

ATTENDU QUE suite à la nomination de Martin Perras, un poste de temps partiel est devenu libre.

ATTENDU QUE plusieurs candidats ont été rencontrés et que M Zachary Perras a été retenu.

Il est proposé par Paul Germain

EST RÉSOLU :

QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord confirme l'embauche de monsieur Zachary Perras à titre d'opérateur partiel de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-11-11/1511

ITEM 13

PÉRIODES DE QUESTIONS

Aucune question

2025-11-11/1512

ITEM 14

LEVÉE DE LA SÉANCE


Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 9H44

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Monsieur Guy Lamothe
Président


M. Serge-Alexandre Tessier
Directeur Général
Secrétaire Trésorier